

## APPEL À PROJET

# Valeurs de la République

Au sein de la Sécurité Sociale, les Caisses d'Allocations familiales sont au cœur des politiques de solidarité et contribuent à la promotion et à la mise en œuvre des **Valeurs de la République** que sont :

- **La Liberté** qui consiste à pouvoir vivre et exprimer sa différence dans le respect de la liberté de l'Autre.
- **L'Égalité** qui signifie que tous les individus peuvent jouir des mêmes droits et de la même possibilité de s'épanouir dans leurs diversités, physique, générationnelle, culturelle, géographique, historique...
- **La Fraternité**, lien de solidarité entre tous qui s'appuie sur la lutte contre toutes formes de discriminations et d'exclusion.

A travers cet **appel à projet**, à titre expérimental, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or fait le choix de mobiliser ses réseaux et d'accompagner les territoires ruraux pour faire vivre ces valeurs et contribuer à prévenir les multiples discriminations, combattre toutes les formes de violence et d'emprise mentale et ainsi soutenir :

### **la Citoyenneté et le Vivre Ensemble en milieu rural ou périurbain** (Communes de moins de 2 000 habitants)

*Objectifs opérationnels :*

- Favoriser l'inter connaissance et l'échange pour faire tomber les a priori et les clichés,
- Valoriser la diversité en s'appuyant sur la richesse des différences,
- Prévenir et lutter contre le harcèlement et l'homophobie,
- Faire vivre l'égalité filles / garçons.

*L'éligibilité :*

Les micro-projets doivent être innovants, s'inscrire dans une dynamique collective et être portés par :

- un groupe de jeunes, de familles ou d'habitants sur leurs lieux de vie, soutenu par une collectivité territoriale ou par une association,
- une association locale.

Ils doivent être en cohérence avec :

- "la Charte de la Laïcité de la branche Famille avec ses partenaires",
- le projet social porté par les Centres Sociaux et Espace de Vie Sociale du territoire.

- ✓ Les projets retenus seront financés dans la limite d'un plafond de 1 000 €, cette somme pouvant représenter la totalité du budget.
- ✓ Les projets seront examinés dans l'ordre de leur arrivée, dans la limite des fonds disponibles.
- ✓ Après accord, ils devront être réalisés impérativement dans l'année civile en cours.
- ✓ L'aide accordée sera versée à la structure juridique (association ou collectivité) accompagnant les porteurs de projet.
- ✓ Le bilan de l'action sera adressé à la Caisse d'Allocations Familiales dans le trimestre suivant sa réalisation.

**Le dossier complet :**

- Présentation du dispositif
- Le dossier de candidature "Appel à projet Valeurs de la République" 2017/2020
- Document bilan de l'action
- Charte de la Laïcité de la Branche Famille avec ses partenaires

➔ à télécharger sur :

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-cote-d-or/partenaires/10-appel-a-projet>

➔ à adresser impérativement par mail à : [spc.cafdijon@caf.fr](mailto:spc.cafdijon@caf.fr)